



Déclaration préalable de la FSU Allier au CTSD du 22 juin 2019.

Madame la Dase, MM. et Mmes les membres du CTSD, chers collègues,

La FSU de l'Allier et les syndicats qui la constituent, dont le SNUIPP, le SNES et le SNASUB représentés dans ce CTSD, souhaitent la bienvenue à notre nouvelle Dase, et souhaitent pouvoir rapidement établir des relations de concertation et d'échange constructives, surmontant des difficultés apparues dans la toute dernière période.

La démocratie sociale et le rôle des représentants du personnel à travers les Commissions Administratives Paritaires, les Comités Techniques et les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, sont actuellement menacés par la loi dite de « transformation de la Fonction publique » en cours d'adoption parlementaire selon une procédure accélérée, et par plusieurs dispositions qui en constituent en fait des mises en œuvre anticipées. En particulier dans notre département, le choix de remplacer, dans le premier degré, des EXEAT accordées pour le 63 par des contractuels, au lieu d'augmenter le nombre de stagiaires affectés dans l'Allier comme nous le proposons, ne serait pas à nos yeux une mesure visant à répondre à la situation causée par les réductions du nombre de postes sur plusieurs années en matière de mutations, mais constituerait en fait une application anticipée de cette loi.

L'année écoulée 2018-2019 aura été l'année des signaux d'alerte. Signaux d'alertes dans les explosions sociales que notre pays a connues, et dont nous pensons que la toute relative modération de la carte scolaire de cette année, en matière de regroupements d'écoles en zones rurales notamment, n'y est pas étrangère.

Signal d'alerte que la mobilisation de nombreux collègues du premier degré sur cette question des mutations entre Allier et Puy-de-Dôme ... de nombreuses collègues devrions-nous dire, tant il est vrai qu'il s'agit très majoritairement de femmes et que cet aspect est une dimension importante de la situation.

Signal d'alerte aussi que la mobilisation des personnels enseignants des lycées, secteur ne relevant pas des attributions directes d'un CTSD départemental mais dont il nous semble nécessaire que celui-ci l'ait présent à l'esprit dans ses travaux. Ce serait en effet une grande erreur que de s'imaginer qu'il ne s'est rien passé dans les lycées ce lundi. Si selon le rectorat 3,19% des personnels enseignants du second degré étaient en grève ce jour-là dans l'Allier, soit une proportion supérieure à la proportion académique, ceci implique que le chiffre réellement significatif, qui semble relever du « secret défense » mais qui est en somme un secret défense de polichinelle, à savoir la proportion de grévistes par rapport

aux collègues convoqués ce jour-là pour surveiller le Bac, était en fait de l'ordre de dix fois plus. Or ces collègues n'étaient en rien isolés par rapport à tous ceux qui ont préféré surveiller le Bac, tout en étant eux aussi opposés aux contre-réformes en cours.

Il s'est donc passé quelque chose d'important lundi, qui, comme les autres alertes lancées cette année, exprime l'opposition des professionnels à l'ensemble de l'orientation politique portée par les lois sur la fonction publique, la loi Blanquer, les réformes du lycée, du Bac, du Bac pro et Parcoursup, et l'éventuelle poursuite des cartes scolaires additionnant les fermetures et groupant les écoles.

C'est cette politique-là qui a un coût élevé. Une politique qui rompe avec le dogme de la réduction du nombre de fonctionnaires, qui reconstitue les services publics de proximité et parmi eux les écoles à taille conviviale dans les communes et dans les quartiers, qui reconnaisse dans les fonctionnaires des citoyens adultes ayant des droits et dans les CAP le cadre indispensable au bon fonctionnement d'une fonction publique républicaine gérant ses personnels selon des normes égales et transparentes, cette politique-là serait le véritable investissement dont nous avons besoin, et dont les enfants et les jeunes ont besoin.